



Divorce avec une cubaine d'un mariage non légalisé

Par **kmchen**, le **11/08/2015** à **09:48**

Bonjour,
Je me suis marié en 2014 avec une cubaine, à Cuba. J'ignorais que ce mariage devait être légalisé en France et je ne l'ai pas fait.
Aujourd'hui nous souhaitons divorcer. J'ai lu qu'elle pourrait demander la moitié de mes revenus depuis notre mariage. Est-ce vrai ?
Merci pour vos réponses

Par **moisse**, le **11/08/2015** à **11:21**

Bonjour,
J'ai lu qu'elle pourrait demander la moitié de mes revenus depuis notre mariage. Est-ce vrai ?
Dans un journal cubain ?
Le droit Cubain doit être peu connu des lecteurs de ce forum.
Sauf erreur de ma part il faut divorcer à CUBA et demander l'exequatur du jugement en France devant le TGI.

Par **kmchen**, le **13/08/2015** à **14:39**

"Sauf erreur de ma part il faut divorcer à CUBA et demander l'exequatur du jugement en France devant le TGI."
Voulez-vous dire qu'il y a peu de danger ?

Par **moisse**, le **13/08/2015** à **14:48**

Je veux dire que je ne connais pas le droit cubain.
Si celui-ci prévoit le partage des ressources du conjoint, l'exequatur du jugement en France avalisera cette particularité.